



Baromètre social en DDI
Réunion du groupe de travail DDI (DSAF + Ministères + OS)
06 octobre 2016

Étaient présents les représentants de la DSAF (direction des services administratifs et financiers des Services du Premier ministre), des ministères et des organisations syndicales.

Objectif du baromètre social : à court terme , mieux connaître le ressenti des agents sur les conditions de travail et le bien-être au travail pour prévenir des RPS. À moyen et long terme, l'objectif est de développer une culture de prévention des risques et bien entendu d'améliorer la qualité de vie au travail.

Un questionnaire de 40 questions, axé sur 7 thèmes (conditions de travail, relations avec la hiérarchie, accompagnement RH au quotidien, soutien dans les situations difficiles, communication, sentiment d'appartenance institutionnelle, perspectives et suggestions) est en court d'élaboration. La base de travail est le questionnaire baromètre social des services centraux du Premier Ministre. Ce questionnaire sera à destination des 29 900 agents des 238 DDI (y compris les agents DDI en direction départementales déléguées).

Le calendrier est assez contraint puisque l'ambition de l'administration est que le questionnaire puisse être mis à la disposition des agents à partir de mi-janvier 2017 et jusqu'à mi-février 2017.

Le questionnaire sera accessible via un lien internet. Un cabinet privé sera chargé de collecter les réponses et d'en faire l'analyse. La confidentialité des réponses sera assurée.

Une première présentation de l'analyse sera présenté aux organisations syndicales du CT central des DDI vers les mois de mars / avril 2017. Et un plan d'action devra être mis en place.

Chaque Ministère sera également destinataire des résultats de l'enquête ainsi que chacune des directions départementales. Charge à eux de les présenter en CHSCT et de mettre en place un plan d'action complémentaire si nécessaire.

Pour la CFDT, la mise en place de ce baromètre social est intéressante si, et seulement si, ce n'est pas une énième enquête qui n'aboutit à rien.

Il faut que le questionnaire soit élaboré en concertation avec les représentants des personnels et présenté dans les instances (CT et CHSCT centraux). Il faut que le plan d'action soit mis en place à l'issue de l'analyse et qu'il soit suivi dans sa mise en œuvre. L'appropriation locale des résultats des analyses est une nécessité ainsi que l'adaptation du plan d'action si besoin.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

La CFDT s'attachera à ce que préalablement au questionnaire les conclusions de la mission inter inspection sur le dialogue social en DDI soient prises en compte de manière à pouvoir inclure certains constats.

Le champs des missions devra également être pris en compte, pas seulement celui des conditions de travail au sens structure.

La nécessité d'une bonne communication en amont, tant par l'administration centrale et de proximité que par les organisations syndicales, sera également nécessaire pour que les agents se sentent concernés par ce questionnaire, en voient l'intérêt et qu'ils y répondent. Pour que la confidentialité des réponses soit garantie il faut qu'il y ait au minimum 10 personnes par DDI qui répondent au questionnaire. Si ce n'est pas le cas les réponses ne pourront pas être transmises ni exploitées.

Prochaine réunion du groupe de travail : le 29 novembre pour affiner le questionnaire.

Délégation CFDT : Myriam Prigent